

Sauveteur Secouriste du Travail, Maintien et Actualisation des Compétences



Objectif(s) :

Le sauveteur secouriste du travail doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixés en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail.

Références:

Code du travail art.: R 4224-15.
Recommandations INRS.

Programme:

- A : Contenu théorique de la formation :

DOMAINE DE COMPETENCES 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail**2. Protéger de façon adaptée**

- 2.1. Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- 2.2. Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
- 2.3. Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même

3. Examiner la victime

- 3.1. Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
- 3.2. Reconnaître les autres signes affectant la victime
- 3.3. Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre

4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime

- 4.1. Définir les différents éléments du message d'alerte
- 4.2. Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- 4.3. Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même

5. Secourir la victime de manière appropriée

- 5.1. Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
- 5.2. Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
- 5.3. Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin

Programme (suite):**DOMAINES DE COMPETENCES 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise****6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise**

6.1. S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise

6.2. Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise

7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail

7.1. Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées

7.2. Déterminer des risques et leurs dommages potentiels

8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

8.1. Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement

8.2. Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée

8.3. Proposer, si possible, des pistes d'amélioration

- B : Contenu pratique de la formation :

Pour l'ensemble des notions théoriques, mises en pratiques et cas concrets portant sur l'ensemble de ces notions.